



Les murs d'enceinte tagués de la synagogue de Melun, en France, dans un quartier sensible.

© PHOTOPQR/LE PARISIEN

4

Etre antisioniste, est-ce nécessairement nier le droit à l'autodétermination du peuple juif ? Peut-on être pour ce droit en rejetant le sionisme ou cela relève-t-il de l'aporie ?

Vincent Engel. A nouveau, certainement pas. De nombreux Juifs, dont je suis, affirment sans la moindre ambiguïté le droit à l'autodétermination du peuple juif, comme pour tous les peuples, tout en critiquant fermement la politique du gouvernement israélien. Pour renverser votre question, être Juif n'implique pas nécessairement d'être sioniste, au sens défini plus haut. Je peux être anticomuniste sans être antichinois. Camus peut être antifasciste et antinazi et, en même temps, écrire des lettres « à un ami allemand », même imaginaire. Autrement dit, une idéologie, même le sionisme, est une construction intellectuelle ; à ce titre, comme toute construction intellectuelle, elle peut être discutée, réfutée, combattue et même niée. Par contre, être juif, chinois, noir, arabe... est un donné d'abord biologique, héréditaire, non choisi, indiscutable, dont l'indi-

vidu n'est pas responsable. **Joël Rubinfeld.** Ceux qui soutiennent le droit à l'autodétermination du peuple juif tout en se déclarant antisionistes – croyant ainsi manifester leur opposition à la politique de l'État d'Israël – se fourvoient. Ce faisant, ils cautionnent involontairement l'antisémitisme contemporain qui progresse sous ses nouveaux atours. Je suis conscient qu'il règne une certaine confusion autour de la notion de « sionisme », confusion essentiellement alimentée par les milieux d'extrême gauche et la mouvance islamiste. Mais les mots ont un sens. On ne peut à la fois soutenir le droit à l'autodétermination du peuple juif et en même temps se dire antisioniste, c'est-à-dire contester ce même droit... W.B.

5

Faudrait-il intégrer les précisions sémantiques ci-dessus dans la loi belge contre le racisme et la xénophobie de 1981, voire dans une charte européenne/onusienne ?

Vincent Engel. En aucun cas ! Pour ma part, je suis tout prêt à abandonner le terme d'*antisionisme*. Je veux bien qu'on parle d'antibibisme, d'anticolonialisme, ou simplement de défense des droits humains. Le souci, c'est l'instrumentalisation du terme, à laquelle contribue la définition de l'Ihra. Je veux bien croire que c'est contraire aux intentions de la majorité de ses auteurs, mais il y a des personnes qui veulent ou voudront tirer le document dans une direction extrême qui n'est pas l'intention originelle. Pourquoi ? Parce que si l'antisionisme est assimilé à l'antisémitisme, si les opposants à la politique d'Israël sont taxés d'antisionistes ou se revendiquent tels, cela conduit à les criminaliser, ce qui est intellectuellement et moralement inacceptable. Ce sont les régimes totalitaires qui déclarent criminels celles et ceux qui s'opposent à l'idéologie dominante.

Joël Rubinfeld. En 2016, l'International Holocaust Remembrance Alliance (Ihra) – organisation intergouvernementale qui regroupe 34 pays, dont la Belgique, et qui a pour objet de lutter contre l'antisémitisme et le négationnisme – adopte la « Définition opérationnelle de l'antisémitisme ». Cette définition, accompagnée de 11 exemples, est une mise à jour majeure du logiciel de la lutte contre l'antisémitisme dans la mesure où elle intègre dans son champ d'application les manifestations du dernier variant en date du virus antisémite. La définition de l'Ihra devrait dès lors servir de grille d'analyse aux procureurs du Roi lorsqu'ils sont confrontés à des dossiers relevant de l'antisémitisme. C'est donc plus un changement de la pratique judiciaire que de la loi qui est nécessaire pour tenter d'endiguer la pandémie antisémite qui prolifère et tue à nouveau sur le continent européen. W.B.

Ceux qui soutiennent le droit à l'autodétermination du peuple juif tout en se déclarant antisionistes – croyant ainsi manifester leur opposition à la politique de l'État d'Israël – se fourvoient

Joël Rubinfeld

”

3

Jusqu'à où peut-on critiquer la politique du gouvernement d'Israël sans être accusé d'antisémite ?

Vincent Engel. Si la critique se fait sans argument antisémite imputant cette politique au caractère « juif » de ce gouvernement ou du peuple israélien, autrement dit si elle se fait en fonction des valeurs démocratiques et du droit international, il ne devrait y avoir aucune entrave à la critique de cette politique. Israël a le droit d'exister et les Juifs ont le droit d'y vivre en paix ; mais ces droits sont valables aussi pour les Palestiniens. Et si on retournait le point de vue ? Ne faudrait-il pas aussi admettre que certains sionistes radicaux sont antisémites en ce qu'ils ternissent l'image du judaïsme et obligent continuellement les Juifs à se justifier pour des actes qu'ils ne cautionnent pas et qui, à leurs yeux, contredisent les valeurs essentielles du judaïsme ?

Joël Rubinfeld. Loin. Très loin. Il suffit de feuilleter un journal israélien, de suivre un débat sur une télévision locale ou de discuter politique avec le quidam à Jérusalem ou Tel-Aviv pour s'en rendre compte. Critiquer la politique de son propre gouvernement est le sport qui compte le plus d'adeptes en Israël, plus encore que le football. Le « Test 3 D de l'antisémitisme » élaboré en 2003 par le célèbre refusnik Natan Sharansky nous aide à tracer la ligne rouge entre la critique légitime d'Israël et l'antisémitisme. En substance, Sharansky explique que la critique d'Israël est a priori légitime mais qu'elle sert de cache-sexe à un antisémitisme inavouable dès lors qu'elle Diabolise, Délégitime ou applique à Israël le Double standard. W.B.

c'est vous qui le dites

TROP D'ANNONCES OFFICIELLES ?

Le plus ennuyeux, c'est que chaque gouvernement doit avoir son bout d'annonce (ou de non-annonce). Très souvent, c'est de la répétition avec d'autres mots pour que cela ne ressemble pas trop à ce qui vient d'être dit par le précédent, ce qui sème parfois la confusion vu l'interprétation différente qui pourrait en être faite. Bref, il vaudrait mieux s'abstenir et mettre tout par écrit.

Alexis Termam

GARE À LA CONTAMINATION ENTRE ÉCOLIERS

Ce sont les chiffres qui permettront de prendre une décision de réouverture complète de l'horeca (que je souhaite ardemment), des événements se sont passés (retour en classe, rassemblements non autorisés, débordements divers), il faut voir leur impact sur l'évolution des chiffres. Personnellement je ne crois pas que les rassemblements et les débordements auront une influence majeure (les rassemblements précédents n'ayant pas entraîné d'aggravation de la situation). Par contre, les contaminations sont en forte hausse chez les écoliers et ce milieu est probablement très contaminant, puisque les enseignants (dont on peut supposer qu'ils sont des personnes avisées) réclament leur admission comme prioritaires pour la vaccination !

Didier Lemaire

VIVRE, ENFIN !

Ecraser certains secteurs professionnels, c'est aussi écraser et tuer (oui le mot est choisi, car des personnes vont mourir à petit feu de la perte de leur travail et de leurs revenus) une partie de la population. Il est grand temps d'apprendre à vivre (et mourir) avec cette maladie et de recommencer à échanger, communiquer autrement que via écran, se rencontrer physiquement, se toucher (même un contact fortuit peut amener des personnes à sursauter, est-ce normal ?). Bref vivre, et non craindre le covid en permanence.

Christophe Henrotin



Je n'arrive pas à comprendre que des gens de mon âge craignent le covid. On devrait remercier le ciel tous les jours que cette pandémie frappe les plus vieux et pas les plus jeunes

André Comte-Sponville Philosophe

”

ABONNÉS

LE SOIR



Carte blanche : les Assises bruxelloises contre le racisme n'intègrent pas l'antisémitisme.

Pourquoi ? C'est un problème

L'antisémitisme occupe une place singulière dans une Europe construite sur la mémoire des cendres d'Auschwitz et sur le « plus jamais ça ». Il ne peut donc être dilué dans la notion de « racisme ». Les « Assises » ne voient pas la question sous cet angle et c'est plus que regrettable, selon la députée MR Viviane Teitelbaum.

plus.lesoir.be